

Le 12 août 2019

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 12 août 2019, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet, les conseillers et conseillères suivants :
Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du Maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-08-06 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
- 8 juillet 2019
5. Comptes à accepter
- Juillet 2019
6. Avis de motion et adoption du 1^{er} règlement 331-2019 d'amendement du règlement de zonage
7. Nomination M. Claude Matte
8. Engagement M. Gaétan Paquet
9. Offre de service génératrice Drummond
10. OMH
11. Lumières Del anneau de glace et terrain soccer
12. Vente terrain 3 747 040
13. Heures d'ouverture hôtel de ville changement
14. Demande inspection – hôtel de ville
15. Mandat architecte
16. Demande d'aide financière dans le cadre du programme aide aux immobilisations
17. Désignation des signataires - servitude 5^e rue
18. Entente épicerie
19. Paiement non-accès – fonds réservés
20. Rapports des comités
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

19-08-07 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 juillet 2019 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

19-08-08 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de juillet 2019 soient acceptés selon les chèques M1900032 à M1900041, C1900483 à C1900564 et L1900216 à L1900249 pour un déboursé total de 984 730,87 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, Gilles Pedneault, conseiller, inné avis de motion que sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement no 331-2019 **amendant le Plan d'urbanisme 147-06 du territoire de la Municipalité de Saint-Côme-Linière afin d'agrandir une affectation publique (pour y inclure le lot 3 747 063) à même une affectation résidentielle en bordure de la Rue Principale** (dépôt du projet et dispense de lecture)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 331-2019

PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME NO 147-06 AFIN D'AGRANDIR UNE AFFECTATION PUBLIQUE (POUR Y INCLURE LE LOT 3 747 063) À MÊME UNE AFFECTATION RÉSIDENTIELLE EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil tiendra une période de consultation du 15 août au 6 septembre 2019 inclusivement sur ce projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 9 septembre 2019 à 19 h ;

19-08-09 M. Yvon Paquet et M. Alain Dumas sont en défaveur.

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Pedneault
APPUYÉ par M. Robby Poulin
ET RÉSOLU

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La carte « Plan d'affectation du sol, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » en annexe au Règlement 147-06 est modifiée en :

- **agrandissant une affectation publique (pour y inclure le lot 3 747 063) à même une affectation résidentielle en bordure de la Rue Principale.**

L'extrait de carte en annexe fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

NOMINATION D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR PERMANENT CLAUDE MATTE

- 19-08-10 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on engage M. Claude Matte à titre de journalier opérateur permanent selon les conditions de la convention collective.

ENGAGEMENT M. GAÉTAN PAQUET

- 19-08-11 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on engage M. Gaétan Paquet, à titre de journalier polyvalent en remplacement temporaire d'un congé maladie selon les conditions de la convention collective. Une période de probation est effective à compter du 12 août 2019 comme prévue dans la convention.

OFFRE DE SERVICE — GÉNÉRATRICE DRUMMOND

- 19-08-12 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service 2018-10-2708 au coût de 4 646,54 \$ plus taxes de Génératrice Drummond pour remplacer les boyaux du moteur et du chauffe-moteur, l'antigel, thermostat, bouchon du radiateur et les courroies.

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS REVISÉS OMH

- 19-08-13 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on accepte les modifications des prévisions budgétaires pour l'exercice 2018 présentées par M. Roméo Rodrigue et que l'on paie un montant de 132,00 \$.

ACHAT ÉCLAIRAGE DE L'ANNEAU DE GLACE ET TERRAIN BASE-BALL

- 19-08-14 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que le conseil accepte la soumission de 9347-3544 Québec Inc pour changer l'éclairage au DEL à l'anneau de glace, au terrain de base-ball et pour le nouveau terrain de soccer au coût de 4 590,95 \$ plus taxes.

VENTE TERRAIN 3 747 040

- 19-08-15 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires pour la vente du terrain (Lot 3 747 040).

HEURES D'OUVERTURE HÔTEL DE VILLE

- 19-08-16 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on modifie les heures d'ouverture de l'hôtel de ville pour celles mentionnées ici-bas à partir du 12 août 2019.

Les nouvelles heures d'ouverture sont :

Lundi : 8 h – 16 h 30
Mardi : 8 h – 16 h 30
Mercredi : 8 h – 16 h 30
Jeudi : 8 h – 16 h 30
Vendredi : 8 h -14 h 00

DEMANDE D'INSPECTION — HÔTEL DE VILLE

- 19-08-17 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service à 500,00 \$ plus taxes pour faire inspecter l'hôtel de ville actuel, pour être en mesure de déposer au programme de subvention RECIM.

MANDAT ARCHITECTE

- 19-08-18 M. Yvon Paquet et M. Alain Dumas sont en défaveur.
- Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu que la directrice générale soit autorisée à préparer un dossier avec l'aide de l'architecte M. Richard Moreau pour la demande de subvention de l'hôtel de ville, la bibliothèque et la salle communautaire.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS

- 19-08-19 ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance des modalités d'application du Programme aide aux immobilisations (PAI) ministère de la Culture et des Communications ;
- ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière désire présenter une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications pour la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale dans le cadre du Programme aide aux immobilisations (PAI) ;
- ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière confirme qu'aucune demande d'aide financière ne sera faite au MCC pour augmenter de l'aide fonctionnement à la suite du projet d'immobilisation ;
- ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE et s'engage à assumer toute hausse du budget de fonctionnement généré par le projet;
- ATTENDU QUE la future bibliothèque municipale sera ouverte 21,5 heures semaine après le projet ;
- M. Yvon Paquet et M. Alain Dumas sont en défaveur.
- POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Robby Poulin, appuyée par M. Gilles Pedneault, il est résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière mandate et désigne comme personne autorisée la directrice générale, Maryane Bélanger, à présenter une demande d'aide financière pour le Programme aide aux immobilisations (PAI), confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les applications en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire quitte l'assemblée.

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES SERVITUDES 5^E RUE ET PARTIELLE PRÉSENTENT SUR LA ROUTE DU PRÉSIDENT KENNEDY

- 19-08-20 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que M. Alain Dumas, conseiller, M. Gaétan Tremblay, conseiller et Mme Maryane Bélanger, directrice générale soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires aux servitudes sanitaires présentes sur le lot 5 097 320.

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES — PROTOCOLE ENTENTE ÉPICERIE

- 19-08-21 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que M. Alain Dumas, conseiller, M. Gaétan Tremblay, conseiller et Mme Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs ou accessoires à l'entente 2019-08-07 sur l'immeuble 1143 route du président Kennedy concernant une aide financière pour l'aménagement d'une épicerie.

SURPLUS AFFECTÉS — NON-ACCÈS

- 19-08-22 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que la municipalité paie le non-accès du lot 6 264 053 avec le surplus affecté - 59-110-28 non accès (25 000 \$).

Le maire revient à l'assemblée.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 19-08-23 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 50.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, le lundi 9 septembre 2019.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions (excluant 20-21-22) qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/Directrice générale